

## RÈGLEMENT OFFICIEL

**CONCOURS INTITULÉ « COMPLICE DE VOS FÊTES » (le « Concours »)**

**DATE 13 Novembre 2017**

**1. ORGANISATEUR.** Le Concours est tenu par chacun des Magasins participants dont la liste se trouve en Annexe A du présent Règlement de concours (individuellement et collectivement l' « **Organisateur** » ou l' « **Organisateur du Concours** »).

**2. DURÉE.** Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« **Durée du Concours** »)

Début du Concours:

Date : 30 novembre 2017

Heure : 08 :00

Fin du Concours

Date: 20 décembre 2017

Heure : À la fermeture des Magasins participants

### **3. ADMISSIBILITÉ**

Le Concours s'adresse aux résidents de la province du Québec ayant atteint l'âge légal de la majorité à la date de l'inscription.

Sont exclus: les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, de sa société mère, de toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, de *Facebook* si le Concours se déroule sur *Facebook*, de tout Magasin participant, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les membres de la famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère, conjoint légal ou de fait, nonobstant leur lieu de résidence) des personnes susmentionnées ou les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

#### 4. PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS

**Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.**

Le Concours se déroule dans 57 magasins participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

**Participation** - Effectuez l'achat dans l'un des Magasins participants.

L'achat doit être un minimum de 10\$ avant taxes, excluant les achats de produits du tabac, de boissons alcoolisées, de titres de transport, de billets de loterie et de cartes-cadeau.

Un bulletin de participation vous sera remis.

Remplissez le bulletin de participation officiel à la main, en y inscrivant votre nom, adresse complète incluant la ville et le code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et année de naissance.

Tous les champs de données du bulletin de participation doivent être remplis, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative.

Répondez correctement à la question mathématique.

Déposez le bulletin de participation dans la boîte de tirage du Magasin participant.

Seuls les bulletins de participation originaux remplis à la main seront admissibles; aucune photocopie ni autre reproduction des bulletins de participation ne seront acceptées.

Les bulletins de participation demeureront, en tout temps, la propriété des Organismes du concours.

**Participation sans achat.** Pour recevoir un bulletin de participation sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez metro, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Présentez-la, pendant la Durée du Concours, au comptoir de service dans l'un des Magasins participants. Votre lettre sera validée par un représentant du Magasin participant et un bulletin de participation vous sera remis. Vous pouvez également la poster, dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 7151, rue Jean-Talon Est, 3<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H1M 3N8, afin qu'elle soit reçue au moins dix (10) jours avant la fin du Concours. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisme et un bulletin de participation vous sera posté.

**Limite.** Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés:

Une (1) inscription par personne par jour par Magasin participant, tant par achat que par participation sans achat

Un (1) prix par personne

Un (1) prix par résidence.

#### 5. PRIX

Les prix disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants:

Description (avec inclusions et conditions particulières)	Nombre de prix	Valeur approximative par prix
Trois cent dollars (300\$) en <b>carte-cadeau du réseau Hôtellerie Champêtre</b>	57 cartes-cadeau/ 1 carte par magasin participant	300\$ par prix

**Chances de gagner et nombre de prix.**

Description de chaque prix	Chances de gagner par prix
Trois cent dollars (300\$) en carte-cadeau du réseau Hôtellerie Champêtre	Dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours dans chaque Magasin participant.

**Seule garantie du fabricant.** Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du prix ne sera applicable. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.

**Conditions applicables aux cartes-cadeau Metro et autres prix.** Le prix est sujet aux conditions et modalités d'utilisation du fournisseur du prix.

## 6. TIRAGE

Date du tirage: 21 décembre 2017  
Heure du tirage : 12h00  
Lieux : Magasins Participants (voir adresse en Annexe A)

Détails du tirage: Sélection au hasard de 1 inscription admissible par magasin (57 au total), parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la « Durée du concours », pour chacun des Magasins Participants.

## 7. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit:

- a) être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, dans les dix (10) jours suivant le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifiée, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant;
- b) signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les 15 jours suivant la date de sa réception;
- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie;
- e) réclamer son prix dans un délai maximal de 5 jours suivant la fin du Concours, à 17h00, au Magasin participant où il a été déclaré gagnant.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du Concours communiquera avec les gagnants afin de les informer des modalités de prise de possession de leur prix.

**Refus d'accepter un prix.** Le refus d'un participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

**Attribution des prix.** Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiquée au présent règlement.

**Frais de réclamation de prix.** Tous les coûts ou dépenses encourus par les gagnants relativement à la réclamation ou à l'utilisation d'un prix sont la responsabilité des gagnants.

**Prix limités.** Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

## 8. CONDITIONS GÉNÉRALES

**Disqualification.** Tous documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter et Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler une participation au Concours lorsque le participant a procédé à un achat comme mode de participation au Concours et que ce participant a ensuite retourné le ou les bien(s) acheté(s). Ce même participant aura alors l'occasion de participer au Concours via un mode de participation sans achat, si les délais prévus au présent Règlement de concours le permettent. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui ont sont incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que l'Organisateur tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint le présent règlement, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants, ou (v) d'avoir obtenu des inscriptions au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

**Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.** En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, sa société mère, toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout Magasin participant, la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, *Facebook* si le Concours se déroule sur *Facebook*, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

**Limite de responsabilité.** Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel au autre communication à l'Organisateur du Concours ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toute inscription en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

**Fonctionnement du site Internet.** L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours ou que la page *Facebook* « metromonepicier » sur la plateforme *Facebook* seront accessibles ou fonctionnels sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'ils seront exempts de toute erreur.

**Annulation, suspension ou modification du Concours.** L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools des courses et des jeux du Québec*, si requise.

**Fin de la participation au Concours.** Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

**Renseignements personnels.** En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

**Propriété intellectuelle et droits d'auteur.** En soumettant une photographie, pièce musicale, création ou autre type d'œuvre (l' « **Oeuvre** ») dans le cadre de ce Concours, le participant garantit que l'Oeuvre est libre de tous droits de tierces personnes et le participant garantit détenir les droits nécessaires pour soumettre l'œuvre ainsi que, notamment mais sans limitation, pour autoriser l'Organisateur à l'utiliser, la modifier, la transférer, l'adapter, la diffuser, la communiquer ou la distribuer, sur quelque support de diffusion, media ou technologie que ce soit, y compris mais sans limitation, télévision, technologie de l'information, sans fil ou en ligne. Le participant accepte de fournir, sur demande, la preuve des droits qu'il détient sur l'Oeuvre et il indemnise l'Organisateur en cas de réclamation, demande, poursuite, litige découlant de tout type d'utilisation de l'Oeuvre.

**Propriété.** Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter, Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participants.

**Identification du participant.** Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom paraît sur le formulaire d'inscription et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de la participation. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.

**Décision de l'Organisateur du Concours.** Toute décision de l'Organisateur du Concours ou de ses représentants relative au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* en relation avec toute question relevant de sa compétence.

**Différend / résidents du Québec.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

**Régie des alcools, des courses et des jeux.** La *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* n'est liée d'aucune façon par le Concours et ne peut être tenue responsable de quelque façon que ce soit de toute question relative au Concours.

**Facebook.** Si le Concours est hébergé sur la plateforme *Facebook*, toute personne qui y participe confirme qu'elle dégage *Facebook* de toute responsabilité et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait découler de sa participation au Concours et reconnaît que le Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par *Facebook*, ni associé à *Facebook*. Les

renseignements fournis par les participants sont fournis à l'Organisateur du Concours et non à *Facebook*.

**Règlement du concours en français et en anglais.** Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes du règlement du Concours en français et les termes du règlement du Concours en anglais, les termes du règlement du Concours en français prévaudront.

**Divers.** En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés au présent règlement du Concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution d'un prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et règlements applicables. Seuls les participants choisis seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.

**Règlements.** Les règlements du Concours sont disponibles pour consultation dans les Magasins Participants

## ANNEXE A

### Liste des Organismes du Concours et Magasins participants

Raison sociale publicitaire	No	Rue	Ville	PR	Code postal	Téléphone
Marché Couture	404	Rue Principale	St-Léon-De-Standon	Qc	G0R 4L0	418-642-5667
Marché Richelieu Potvin	276	Rue Dequen	St-Gédéon	Qc	G0W 2P0	418-345-2471
Marché Chauvin	7890	Rue St-Denis	Montréal	Qc	H2R 2E8	514-271-7367
Marché Richard Fournier	289	Chemin Principal	St-Mathieu	Qc	J0L 2H0	450-632-5262
Marché St-Valérien	1380	Rue Principale	St-Valérien-De-Milton	Qc	J0H 2B0	450-549-2336
Marché Venise	231	16E Avenue Ouest	Venise-En-Québec	Qc	J0J 2K0	450-244-5562
Marché Laurendeau	40	Chemin Joliette	Lanoraie	Qc	J0K 1E0	450-887-2777
J. Raymond Richard	16B	Rue Legault	Ste-Anne-De-Bellevue	Qc	H9X 1Z5	514-457-5731
Marché Huberdeau	146	Rue Principale C.P. 39	Huberdeau	Qc	J0T 1G0	819-687-3123
Alimentation Pilon	245	Rue Principale Est	Ste-Cécile de Masham	Qc	J0X 2W0	819-456-3368
Marché Labonté	365	Rue Jacques-Cartier Sud	St-Jean-Sur-Richelieu	Qc	J3B 4K1	450-346-3036
Marché Richelieu	571	Route 309, C.P. 149	Val-Des-Bois	Qc	J0X 3C0	819-454-2277
Marché Richelieu Benoît Simard	3671	Rue De La Grande Baie Sud	Saguenay	Qc	G7B 1G7	418-544-3366
Épicerie Jacques Ducharme	340	Rue Principale	Potton	Qc	J0E 1X0	450-292-5252
Épicerie De La Seigneurie Inc.	222	Route Des Pionniers	Rimouski	Qc	G5N 5N2	418-735-2655
Marché Dunn	3824	Boul. Décarie	Montréal	Qc	H4A 3J7	514-484-8421
Marché Richelieu Val-des-Monts	1732	Route Du Carrefour	Val-Des-Monts	Qc	J8N 7E9	819-671-2282
Marché Mistook Inc.	5532	Ave Du Pont Nord	Alma	Qc	G8E 1V5	418-347-3194
Marché Guilmain	1145	Rue Du Marche	Acton Vale	Qc	J0H 1A0	450-546-2759
Marché 424 (La Tuque) Inc.	424	Rue St-Joseph	La Tuque	Qc	G9X 1M2	819-523-2768
Marché St-Emile	2505	Boul. Entrelacs	Entrelacs	Qc	J0T 2E0	450-228-2383
Marché Blanchette & Vincent	5	Rue Monseigneur-Parenteau	Yamaska	Qc	J0G 1W0	450-789-2404
Marché Idéal (St-Zénon)	6110	Rue Principale	St-Zénon	Qc	J0K 3N0	450-884-5656
Marché L. Fournier Inc.	74	Rue Principale	Ste-Hénédine	Qc	G0S 2R0	418-935-3691
Co-Op De St-Fabien	15	7E Avenue	St-Fabien	Qc	G0L 2Z0	418-869-2171
Alimentation Caillouette	147	Rue Principale	St-Cyprien	Qc	G0L 2P0	418-963-2255
Épicerie Du Coin	749	Route 289	St-Alexandre-De-Kamouraska	Qc	G0L 2G0	418-495-2872
Alimentation Michou Inc.	1718	Rue St-Georges	St-Bernard	Qc	G0S 2G0	418-475-6684
Marché Sillery	2485	Chemin St-Louis	Québec	Qc	G1T 1R9	418-658-6215
Alim. Doyon & Frères	2	Rue Principale Est	St-Fabien-De-Panet	Qc	G0R 2J0	418-249-2366
Épicerie Amyro	213	Rue St-Jean-Baptiste	L'Anse-St-Jean	Qc	G0V 1J0	418-272-3080
Épicerie Savage & Frères Inc.	420	Route 132	Petit Cap	Qc	G4X 4L2	418-269-3212
Alimentation Robert Blackburn Inc.	666	Rue Caron	Saguenay	Qc	G7J 2Z4	418-549-1655
Marché Richelieu Michel Mathieu	372	Route Langevin	St-Odilon-De-Cranbourne	Qc	G0S 3A0	418-464-2563
Alimentation Causap Inc.	77	Rue St-Jacques Sud	Causapscal	Qc	G0J 1J0	418-756-3861
H.T.B. Enr.	1385	Rue Principale	Labrecque	Qc	G0W 2S0	418-481-2112
Alimentation J.P. Labonté & Fils	451	Rue Principale	Pohénégamook	Qc	G0L 1J0	418-893-5392
Épicerie F. Gauthier Et Fils Inc.	320	Rue De L'eglise	St-Basile	Qc	G0A 3G0	418-329-2800
Marché St-Laurent Richelieu	142	Route 132, C.P. 38	Nouvelle	Qc	G0C 2E0	418-794-2252
Marché Richelieu St-Aubert	429	Route 204	St-Aubert	Qc	G0R 2R0	418-598-6170



Marché Alain Thibault Inc.	675	Boul. Lamontagne	St-Casimir	Qc	G0A 3L0	418-339-2930
Marché D'amours Ltée	63	Chemin Fraserville	Rivière-Du-Loup	Qc	G5R 2B5	418-862-8255
Eugène Lessard & Fils	7990	Avenue Royale	Château-Richer	Qc	G0A 1N0	418-824-4247
Marché Richelieu Centre-Ville	59	Rue Hotel-De-Ville	Rivière-Du-Loup	Qc	G5R 3Y7	418-868-1477
Marché D'alimentation Vallée	619	Rue Principale	St-Elzéar	Qc	G0S 2J0	418-387-2570
Épicerie Jean-Guy Létourneau	6446	Avenue Royale	L'ange-Gardien	Qc	G0A 2K0	418-822-1708
René Lapointe & Fils Enr.	46	Rue Lapointe	Clermont	Qc	G4A 1A1	418-439-2000
Épicerie Ricard	54	Rue Principale	Ste-Clotilde-De-Horton	Qc	J0A 1H0	819-336-2010
Épicerie Florent Lachance	578	rue Principale	St-Prime	Qc	G8J 1T1	418-251-3183
Marché Nicolas	1359	Route 132, C.P. 238	Cap D'Espoir Percé	Qc	G0C 1G0	418-782-2204
Richelieu Brillant Bic	129	de Sainte-Cécile-du-Bic	Rimouski	Qc	G0L 1B0	418-736-4331
Marché Richelieu Sacré-Coeur	70	Boul. Gagne Nord	Sacré-Coeur-Saguenay	Qc	G0T 1Y0	418-236-9161

Marché Richelieu D.T. Langlois	530-B	Route 132	Port-Daniel-Gascons	Qc	G0C 2N0	418-396-2330
Club Coop Amqui	88	Rue Du Parc	Amqui	Qc	G5J 2L6	418-629-1625
Épicerie C.H. Bernier & Fils Ltée	56	Rue Des Erables, C.P. 69	Ste-Luce	Qc	G0K 1P0	418-739-4944
Coop De Consommation De L'île D'anticosti		C.P. 130	Port Menier, Anticosti	Qc	G0G 2Y0	418-535-0129
Marché Gaétan Dubé & Fils	104	Rue Ulric-Tessier	St-Ulric	Qc	G0J 3H0	418-737-4590